

Instruction ministérielle relative aux mesures à prendre pour assurer le fonctionnement, en temps de guerre, des communications par pigeons voyageurs

Titre(s) : Instruction ministérielle relative aux mesures à prendre pour assurer le fonctionnement, en temps de guerre, des communications par pigeons voyageurs

Auteur(s) : FRANCE. Ministère de la Guerre

Adresse bibliographique : Paris : Ministère de la Guerre, 1891

Description matérielle : 12 p. : sans illustration ; 32 cm

Sujet(s) : FRANCE
AÉROSTATION MILITAIRE
COLOMBOPHILIE